



DEMANDE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30

Le samedi : 9h00 – 12h00

- * Demandeur majeur : présence obligatoire au dépôt et au retrait de la carte d'identité
- * Demandeur mineur : présence obligatoire au dépôt et au retrait de la carte d'identité accompagné d'un de ses parents

PIECES A FOURNIR :

- **2 Photos d'identité** de moins de 6 mois, identiques, en couleur, non découpées aux normes (*non scannées, tête nue, de face et bouche fermée, sur fond clair et uni, au format 35x45 mm. Le visage doit adopter une expression neutre. Les lunettes ne doivent présenter aucun reflet, les montures épaisses et verres teintés ne sont pas acceptés. Les photos doivent être de qualité sans tâches ni reflets).
- **Justificatif de domicile** daté de moins de six mois (certificat imposition/quittance assurances incendie, risques locatifs, responsabilité civile/facture d'eau, gaz, téléphone, internet/Titre propriété, quittance loyer). * Si vous êtes hébergé, fournir une attestation de l'hébergeant accompagnée de son justificatif d'identité et de domicile, plus un justificatif à votre nom et prénom à l'adresse de l'hébergeant (relevé de compte, attestation carte vitale...)
- **La carte nationale d'identité** périmée ou à remplacer.
- Savoir date et lieu de naissance des parents pour remplir la partie les concernant.

SI PERTE OU VOL :

- **Attestation de perte** (faite en mairie) **ou de vol** (faite par les services de police Nationale).
- **Timbre fiscale** de 25€.

- **Document avec photo** (passeport, permis de conduire, carte vitale, permis de chasse, carte transport, carte du collège ou lycée, carte de sport etc...) si aucun document avec photo faire un courrier argumenté.

SI LES DEMANDEURS MAJEURS OU MINEURS NE SONT PAS EN POSSESSION D'UN TITRE D'IDENTITE SECURISE (CNI, PASSEPORT)

- **Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance avec filiation** de moins de trois mois délivrés par la mairie du lieu de naissance ou par le Ministère des Affaires étrangères Service état civil à Nantes si vous êtes nés à l'étranger.
- **Document avec photo** (passeport, permis de conduire, carte vitale, permis de chasse, carte transport, carte du collège ou lycée, carte de sport etc...) si aucun document avec photo faire un courrier argumenté.

POUR LES MINEURS :

- Pièce d'identité du parent qui complète le dossier et qui détient l'autorité parentale.
- Si divorce ou séparation, présentation du jugement avec indication de l'autorité parentale et d lieu de résidence de l'enfant.

AUTRES :

- Document prouvant la nationalité Française si besoin (CNF ou Déclaration).